

Mars 2018
N° 16



Cellule d'Aide aux Salariés

C.A.S.



Travailler avec une maladie chronique : la double peine

Avec l'allongement de la vie professionnelle, le monde du travail sera de plus en plus concerné par les maladies chroniques et le handicap. Le maintien ou le retour dans l'emploi, dans de bonnes conditions, devient une question cruciale.

Certaines organisations du travail générant du stress peuvent aussi conduire les salariés à développer une pathologie grave. Dans ce contexte, le maintien dans l'emploi des salariés atteints d'une maladie chronique devient un enjeu majeur. La prévention devient une priorité. La lutte contre ce fléau fait partie des priorités défendues par **FO Banques BNP Paribas**.

✚ Des discriminations dans l'emploi

Près d'une personne sur deux en situation de handicap déclare avoir subi une discrimination dans l'emploi. Alors qu'ils vivent les effets secondaires physiques ou psychiques de leur maladie chronique : fatigue, douleurs, voire incertitude pour la survie, les salariés fragilisés par une longue maladie rencontrent de nombreuses difficultés comme : des freins dans l'évolution de leur carrière, des problèmes financiers avec des salaires réduits en cas de temps partiel (des fiches de paie négative) et des frais médicaux importants.

✚ Concilier vie privée et pathologie chronique

Une question pour le salarié concerné touche à la confidentialité de sa pathologie. Le choix d'en parler ou pas à son employeur demeure personnel. Certaines pathologies entraînent des signes visibles. Quoiqu'il en soit, un supérieur hiérarchique n'a pas le droit d'interroger un salarié sur sa maladie.

Le salarié touché par une maladie grave reconnue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie bénéficie de la prise en charge intégrale des frais médicaux en lien avec sa pathologie. Des mesures spécifiques peuvent être mises en place pour les salariés concernés, comme l'aménagement du poste de travail, un temps partiel thérapeutique ou un arrêt maladie longue durée si celui-ci s'avère nécessaire.

Le médecin du travail reste l'interlocuteur privilégié de l'entreprise et du salarié. Il peut faire appel à d'autres professionnels de la santé au travail comme : l'ergonome, l'assistante sociale ou un intervenant de la mission handicap.

Pour rappel, **FO Banques BNP Paribas** est signataire de [l'accord 2016-2019 en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein de BNP PARIBAS SA](#).

✚ L'aménagement du poste de travail

En cas de difficulté dans l'aménagement de son poste, le salarié peut aussi se tourner vers le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs handicapés (Sameth) qui est une structure départementale chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du privé.

Le salarié qui vit une diminution de ses capacités physiques ou mentales peut en outre, demander la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce statut est accordé pour une durée de un à cinq ans et pouvant être renouvelée. Il permet d'obtenir des aides financières ou des formations, par exemple en vue d'une reconversion pour raison de santé.

Vous êtes concernés par ce sujet !

Contactez vos représentants FO Banques BNP Paribas

Équipe :

Françoise ROUX

06 08 94 97 75

07 62 40 53 54

Thierry PORTAT

01 40 14 41 90

Charles LEGROS

06 80 31 55 46

Nous contacter :



aidesalaries@free.fr



01 57 43 83 00

Sur Echo'Net notre dossier :

[Burn-Out – La loi du silence](#)

Dossiers suivis par la CAS pour le premier trimestre 2018.

+ 15 %

chronique maladie

traitement, besoin, santé, charge, prise, modèle, psychologie, professionnelle, vie, patient, représentations, plusieurs, sociale, aiguë, pratique, quotidien, possible, cause, évaluation, gestion, soins, prévention, activité, névrose, idéologie, référence, changement, reconnaissance, réduction, accès, travail, santé, bien-être, équilibre, qualité, vie, professionnelle, insertion, maintien, retour, emploi, conditions, bonnes, cruciale, enjeu, majeur, priorité, lutte, fléau, défendues, discriminations, handicap, effets, secondaires, physiques, psychiques, fatigue, douleurs, incertitude, survie, fragilisés, longue, maladie, difficultés, freins, évolution, carrière, problèmes, financiers, salaires, réduits, temps, partiel, fiches, paie, négative, frais, médicaux, importants, confidentialité, parler, pas, supérieur, hiérarchique, droit, interroger, salarié, maladie, reconnue, Caisse, Primaire, Assurance, Maladie, mesures, spécifiques, aménagement, poste, travail, temps, partiel, thérapeutique, arrêt, maladie, longue, durée, nécessaire, médecin, travail, interlocuteur, privilégié, entreprise, salarié, appel, autres, professionnels, santé, travail, ergonome, assistante, sociale, intervenant, mission, handicap.